

**Conseil économique et social**Distr. : Générale  
13 mars 2025Français  
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et**  
**du développement économique**  
Quarante-troisième réunion

Addis-Abeba, 12-14 mars 2025

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du**  
**développement économique**  
Cinquante-septième session

Addis-Abeba, 17 et 18 mars 2025

**Changements organisationnels récents au sein du**  
**secrétariat de la Commission économique pour**  
**l'Afrique****Note du Secrétaire exécutif****I. Contexte**

1. Des consultations internes et externes ont été menées dans le cadre des efforts visant à améliorer l'efficacité programmatique et organisationnelle de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), conformément à la vision du Secrétaire général, qui est de fournir un meilleur appui aux États Membres de l'ONU afin d'obtenir de meilleurs résultats, notamment la réalisation des objectifs de développement durable. Ces consultations ont conduit à des ajustements sans incidence financière, qui ont été conçus pour plus d'impact.

2. Lors de la cinquante-sixième session de la Commission, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a adopté le plan-programme et le budget-programme pour 2025 de la CEA, notamment le nouveau sous-programme 3 sur la technologie, l'innovation, la connectivité et le développement des infrastructures, le nouveau sous-programme 5 sur les changements climatiques, la sécurité alimentaire et les ressources naturelles, l'économie verte et l'économie bleue, et le sous-programme 1 renommé « politiques macroéconomiques, financement et gouvernance ». Suite à cela, il a fallu reconfigurer les divisions et les sections concernées au sein du secrétariat de la CEA.

3. La présente note vise à informer le Comité d'experts et la Conférence des ministres à l'occasion de la présente session de la Commission des faits nouveaux qui ont nécessité des changements organisationnels mineurs. Ces ajustements ont pour objectifs :

a) De renforcer les capacités existantes et de jeter les bases de la croissance future et de la contribution à la réalisation des objectifs généraux de la CEA ;

b) D'améliorer la cohérence, le profil et la visibilité de la coopération entre la CEA et l'Agence de développement de l'Union africaine ;

c) De favoriser une collaboration optimale et plus efficace avec l'Union africaine, de s'adapter aux réformes régionales et de mieux soutenir leur mise en œuvre ;



d) De reconfigurer la structure programmatique des sous-programmes de la CEA axés sur la technologie, le développement des infrastructures, le financement, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles ;

e) De faire en sorte que les interventions de la CEA et le soutien qu'elle apporte à ses membres aient plus d'impact, en vue d'accélérer le développement et la transformation du continent.

## **II. Principaux aspects des changements organisationnels**

### **A. Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats**

4. Compte tenu des consultations approfondies menées au sein de la CEA et des efforts en cours pour réaligner sa structure organisationnelle et la composition de son personnel afin qu'elles soient adaptées à leur objectif, quelques changements organisationnels mineurs ont été apportés à la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats. La fonction première de la Division est de favoriser une culture de la responsabilité, de la transparence et du contrôle de la qualité, ainsi que l'application des enseignements tirés de l'expérience dans tous les domaines d'activité de la CEA. En outre, la Division entend promouvoir la cohérence organisationnelle, tant verticale qu'horizontale, afin d'obtenir des résultats tant optimaux que de qualité au sein de l'organisation.

5. La Division était auparavant organisée en trois sections : la section des politiques générales et de la planification, la section du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation et la section de la cohérence à l'échelle du système et de l'assurance qualité. La section de la cohérence à l'échelle du système et de l'assurance qualité a été réorganisée en deux sections distinctes : la section de la cohérence à l'échelle du système et la section de l'assurance qualité, de la gestion des risques et de la conformité.

6. La section de la cohérence à l'échelle du système a été renforcée et conserve toutes ses fonctions essentielles, à savoir : faciliter la mise en œuvre des réformes du système des Nations Unies pour le développement, notamment en travaillant avec la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et les entités du système des Nations Unies, telles que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département des affaires économiques et sociales ; faciliter l'établissement de relations de travail solides et axées sur les résultats avec d'importants partenaires régionaux, en particulier l'Union africaine et ses agences, notamment l'Agence de développement de l'Union africaine, et la Banque africaine de développement ; et assurer la cohérence et une coordination efficace des activités de la CEA aux niveaux national, régional et international.

7. La création de la nouvelle section de l'assurance qualité, de la gestion des risques et de la conformité est une initiative stratégique destinée à renforcer l'intégrité et l'efficacité opérationnelles, conformément au programme de réformes de l'ONU. Cette section répond à l'évolution des besoins en matière de programmation et d'efficacité en veillant à ce que les programmes, les opérations et les produits de la CEA répondent aux normes de qualité les plus élevées et respectent des exigences strictes en matière de conformité, et à ce que les risques qui y sont associés fassent l'objet d'une gestion efficace. Étant donné que la CEA joue un rôle central dans l'élaboration du programme de développement de l'Afrique, cette approche proactive contribuera à faire en sorte que l'amélioration de l'efficacité des programmes, de la responsabilité et de l'efficacité organisationnelle reste au cœur du programme de réforme de

l'ONU. L'intégration de ces fonctions dans une section cohérente montre l'engagement de la CEA en faveur de l'excellence opérationnelle et son alignement sur les réformes du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité des programmes et de l'organisation. Ces changements garantiront une utilisation rationnelle des ressources tout en préservant l'intégrité des fonctions qui sont intrinsèquement liées.

**B. Division du développement du secteur privé et du financement**

8. Les sections qui composaient la Division du développement du secteur privé et du financement ont été réparties dans d'autres divisions. Les activités de la CEA sur le développement du secteur privé restent toutefois essentielles et seront intégrées dans tous les sous-programmes en tant que priorité transversale.

**C. Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et du développement des infrastructures**

9. Une nouvelle division appelée « Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et du développement des infrastructures » a été créée. Elle comprend l'ancienne section de l'économie verte, de l'innovation et des technologies et la section de l'énergie, des infrastructures et des services. Dans la nouvelle division, ces sections s'appellent désormais la section des technologies émergentes et d'avant-garde, de l'innovation et de la transformation numérique et la section de la connectivité et du développement des infrastructures, respectivement. La Division s'attachera à promouvoir la croissance inclusive, le développement durable et la transformation économique en Afrique grâce à la science, à la technologie, à l'innovation, à l'amélioration de la connectivité ainsi que de la logistique, et au développement des infrastructures.

**D. Division des changements climatiques, de la sécurité alimentaire et des ressources naturelles**

10. La Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles a été réorganisée pour devenir la Division des changements climatiques, de la sécurité alimentaire et des ressources naturelles, composée des sections suivantes : le Centre africain pour la politique en matière de climat, la Section des ressources naturelles, de l'économie verte et de l'économie bleue, et la Section des terres et de la transformation agricole. La Division s'attachera à renforcer la résilience climatique, à assurer la sécurité alimentaire et à promouvoir un développement inclusif et durable en tirant parti du potentiel des terres, des ressources naturelles, de l'économie verte et de l'économie bleue.

**E. Division des politiques macroéconomiques, du financement et de la gouvernance**

11. La Division de la macroéconomie et de la gouvernance a été réorganisée pour devenir la Division des politiques macroéconomiques, du financement et de la gouvernance, qui comprend les sections suivantes : la section de l'analyse macroéconomique, la section de la planification du développement, la section des institutions et de la gouvernance économique et la section du financement et de la mobilisation des ressources intérieures. La Division s'attachera à assurer une transformation structurelle et une croissance inclusive en Afrique

grâce à une planification du développement renforcée et efficace, à l'analyse des politiques macroéconomiques, à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion économiques et à un financement public et privé innovant.

**F. Modification de l'objectif du sous-programme 7 : Activités sous-régionales pour le développement, composante 1, Activités sous-régionales en Afrique du Nord**

12. Compte tenu de la nécessité d'une transformation structurelle et d'un développement équilibré en Afrique du Nord, et reconnaissant les limites et les défis auxquels la sous-région est confrontée en se concentrant uniquement sur l'emploi, en particulier des femmes et des jeunes, l'objectif du sous-programme 7, composante 1, a été plus étroitement aligné sur le programme plus large et les résultats escomptés de la CEA.

13. Dans les activités réalisées dans le cadre de cette composante, l'accent a été mis sur l'importance des politiques macroéconomiques, du financement du développement, de l'intégration régionale, de la diversification économique et de l'industrialisation, qui font partie des piliers stratégiques de la CEA, et sur la nécessité d'une meilleure reconnaissance des contributions économiques des travailleurs migrants. Par conséquent, l'objectif de la composante défini dans le plan-programme pour 2025, à savoir « améliorer les perspectives de création d'emplois en Afrique du Nord grâce au renforcement de la diversification économique, de la gestion budgétaire et de l'intégration régionale et parvenir à une meilleure reconnaissance des contributions économiques des travailleurs migrants », a été remplacé, dans le plan-programme pour 2026, par l'objectif suivant : « faire progresser la croissance inclusive et le développement durable en Afrique du Nord grâce au renforcement de la diversification économique, de la gestion budgétaire et de l'intégration régionale, ainsi qu'à une meilleure reconnaissance des contributions économiques des travailleurs migrants ».

**III. Conclusion et prochaines étapes**

14. Compte tenu de la nature continue du processus de réforme, le secrétariat de la CEA continuera à diriger, conjointement avec d'autres entités du système des Nations Unies, la mise en œuvre en Afrique des recommandations du Secrétaire général visant à faire avancer la réforme régionale. Les travaux de la Commission continueront également d'être inspirés par l'application du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui contribuera à renforcer le partenariat et la coordination entre les organismes des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine aux fins de la réalisation collective du programme de développement de l'Afrique. La CEA poursuivra ses efforts proactifs pour soutenir le programme de réforme de l'ONU et jouera un rôle crucial dans l'élaboration des priorités de développement de l'Afrique.

---